

**l'objet:** [Fwd: Pédagogisme totalitaire, rapport Dubet]  
**la date:** Fri, 07 Apr 2000 00:09:36 +0200




---

**l'objet:** Pédagogisme totalitaire, rapport Dubet  
**la date:** Fri, 21 May 1999 20:48:28 +0200

**Forums:** [fr.education.divers](#), [fr.education.superieur](#)  
**Références:** [1](#)

Suite de Re: Rapport Dubet)

Voici un beau texte totalitaire, où je n'ai souligné (pour parler le jargon des nouveaux sujets de français) que les "occurrences" du "champ lexical de l'autorité"; Encore un texte qui, comme le "quel enseignement pour demain" de Jospin voici bientôt dix ans, (pourquoi Allègre et Royal feraient-ils autrement?) prétend être le fruit d'une vaste enquête démocratique, et ne fait que nous assener les réponses prévues à l'avance, avec le vocabulaire convenu. On notera qu'on évolue vers un dirigisme croissant au nom de la "citoyenneté". **Bien sûr, tous ceux qui ne fonctionnent pas encore suivant de tels critères et "en équipe" sont des ringards et n'ont jamais fait de bien à aucun élève!**

Quel collège pour l'an 2000 ?  
(extrait des conclusions du rapport Dubet)

## II. Plusieurs axes de changement s'imposent

**Le Comité de Pilotage a choisi** de limiter ses conclusions à quelques thèmes essentiels susceptibles d'introduire de réels changements, de **réaffirmer certains principes** et d'engager, en aval, un certain nombre de mutations **nécessaires** et souhaitées par la plupart de ceux qui se sont exprimés dans ce débat.

1. La remise à niveau des élèves qui abordent la sixième avec de grandes difficultés est la première des priorités

**Les expériences passées ont montré (???)** les limites des actions structurelles qui entérinent les écarts plus qu'elles ne les comblent, il est rare que les élèves les plus faibles quittent les classes qui les rassemblent et qui se constituent alors en filières de relégation plus ou moins explicites. Les solutions fondées sur des modules ponctuels et des mesures individualisées sont **préférables**. Les collèges **doivent** privilégier les groupes de besoin, les modules et les groupes de niveau au sein de classes hétérogènes. La classe n'est pas un mode d'organisation immuable et s'il paraît utile que les élèves s'identifient à un groupe stable, rien n'oblige à les y enfermer. Dans le cas de difficultés de lecture et d'écriture trop grandes pour permettre une scolarité immédiatement satisfaisante au collège, **il importe** de constituer des modules ouverts sur la base d'effectifs réduits, dans lesquels les élèves ne sont pas enfermés toute l'année. Ces diverses solutions ne **doivent** pas reconstituer implicitement des filières qui se poursuivraient en cinquième. Autrement dit, pour que le collège pour tous fonctionne comme tel, **on doit** apprendre à diversifier les modes d'apprentissage et de regroupement des élèves, sans pour autant créer de filière. **Il faut**, peu à peu, s'éloigner de l'image d'un parcours canonique dans lequel les élèves sont pris dans des parcours qu'ils ne peuvent quitter que pour déchoir. Rappelons que ce type de formule, en dépit de la complexité de sa mise en oeuvre, est **assez fortement souhaité (???)** par les membres des communautés éducatives.

Les études dirigées sont **largement plébiscitées pour leur efficacité(???)** et leur justice, d'abord pour les élèves les plus faibles. Les autres élèves pourraient bénéficier d'études encadrées dans lesquelles ils travailleraient dans de bonnes conditions. Pour que les études dirigées soient efficaces, elles **doivent** aider les élèves à réaliser les exercices, les devoirs et les travaux qui leur sont demandés dans toutes les disciplines. **Ceci suppose une certaine coordination des enseignants qui seraient amenés** à intervenir dans des champs disciplinaires qui ne sont pas leur spécialité. Ces études **doivent** être confiées à des professeurs et **elles ne doivent pas** se constituer en cours supplémentaires ou en cours de rattrapage, dérivés que l'on observe parfois. Une étude dirigée n'est pas un cours, et même quand elle peut permettre d'apprendre la méthodologie du travail scolaire, elle

ne peut se transformer en cours de méthodologie. Dans une large mesure, les professeurs devraient faire ce qu'ils sont parfois tentés de demander aux parents, à savoir, aider les élèves de manière simple, dans toutes les disciplines, sans pour au-tant se substituer aux professeurs chargés des cours. Ceci appelle aussi une certaine coordination des attentes et des finalités visées par les divers enseignants ; **il importe** que chacun sache grossièrement ce que fait l'autre dans sa discipline, ce qui est parfois loin d'être le cas. Cette pratique **devrait** sensiblement renforcer la cohérence des enseignements et des mises en œuvre des programmes. De même, **il n'est pas nécessaire** que les études dirigées soient constituées sur la base de la classe.

Si l'on en croit les témoignages des enseignants et les résultats des tests passés auprès des élèves, une grande part des difficultés scolaires vient des déficiences en lecture. Plutôt que se lamenter sur cette situation, mieux vaudrait agir en faisant lire et écrire les élèves, activités qui semblent parfois décliner avec un usage excessif des photocopies et des interrogations portant sur des questions pré-rédigées. Dans la mesure où la lecture commande très largement la scolarité au collège et après, on doit renforcer considérablement le travail sur la lecture, sous la forme d'aides modulaires, au besoin en suscitant des collaborations avec les professeurs des écoles plus familiers de ces problèmes. Cette activité de lecture pourrait être organisée selon des modalités diverses, lecture d'un texte commun, lecture de plusieurs livres, activités au CDI... Mais **il ne faudrait pas** que cette lecture soit un substitut aux cours de français et elle pourrait être réalisée par des enseignants de plusieurs disciplines, éventuellement par d'autres adultes du collège comme cela se fait déjà dans quelques établissements. Dans tous les cas, la lecture doit être une priorité ; les élèves les plus faibles y gagneront, les autres n'y perdront certainement pas leur temps.

## 2. Un travail plus actif

Pour réussir pleinement, les élèves **doivent** être les sujets de leurs apprentissages. Quand leurs motivations déclinent ou se bornent à développer un certain conformisme scolaire, **il importe** de leur proposer des exercices et des réalisations qui leur permettent de mettre en œuvre les connaissances et les compétences acquises et qui mettent en évidence de façon pratique les liens entre les diverses disciplines. Plutôt que d'en appeler, de manière abstraite et souvent rituelle, à une cohérence des connaissances, **il conviendrait** de proposer des exercices et des épreuves qui impliquent leur mise en œuvre, tant pour les élèves que pour les professeurs. C'est à partir de tels exercices que **les manières de travailler des uns et des autres peuvent se transformer** progressivement. De plus, ces exercices favoriseraient aussi le développement et l'expression de ceux qui ne s'engagent pas des formations générales traditionnelles.

Si la sixième est le moment où les acquis nécessaires à une scolarité profitable au collège doivent être confortés, le cycle central, voué à la découverte de nouveaux domaines de connaissances, **devrait** permettre, parallèlement, de mettre en perspective les apports des différentes disciplines en vue de réalisations concrètes. Ce type d'approche, esquissé en cinquième avec les parcours diversifiés, **devrait** être prolongé en quatrième. Il permettrait de mieux tenir compte de la diversité des intérêts, il favoriserait le travail en équipe et les passerelles entre les disciplines, notamment artistiques et technologiques. **Il est nécessaire** que, durant leur parcours, tous les élèves réalisent un objet ou un document, mobilisant plusieurs disciplines. Pour être efficace et changer durablement les manières de travailler au collège, cette activité ne **devrait pas** être considérée comme un moyen de remédiation.

De façon plus large, on doit insister sur le rôle important de la technologie et de la culture professionnelle au collège. Bien que le collège soit l'école de tous, son parcours idéal et ses programmes restent guidés par le modèle du lycée d'enseignement général. Évidemment les compétences de base sont indispensables à tous, mais il n'empêche que ceux qui les acquièrent moins bien finissent par être orientés vers l'enseignement technique et professionnel sans jamais avoir rencontré les cultures professionnelles au collège. Ceci n'est pas totalement acceptable, ni au collège, ni après, quand on sait que la France souffre d'une grande distance entre les cultures générales, techniques et professionnelles. Ainsi, toutes les activités pluridisciplinaires pratiques **devraient** progressivement s'ouvrir vers les cultures professionnelles ou, pour le moins, technologiques. La distance entre les lycées professionnels et les collèges **devrait** être réduite, comme elle l'est entre le lycée d'enseignement général et le collège. On pourrait envisager progressivement des échanges entre ces types d'établissement et d'enseignant plutôt que de se satisfaire d'une invocation un peu vide en faveur de la réhabilitation des formations techniques et professionnelles.

**Il convient** aussi de diversifier les modes d'évaluation des élèves. En ce domaine, l'écrit occupe une place trop importante, voire exclusive. Les élèves ont trop peu l'occasion de parler de manière préparée et organisée dans le cadre scolaire. **Il faudrait** que l'oral ait plus d'importance comme le montrent les débats dans les collèges. La faible place de l'oral est d'autant plus étonnante que ce type d'exercice possède bien des vertus que

L'on attend par ailleurs : des vertus civiques car il oblige à tenir compte des réactions des autres et à les écouter ; des vertus sociales dans une société où la présentation de soi est importante ; des vertus pédagogiques car il n'est pas moins précis et exigeant qu'un travail écrit. Les évaluations orales **devraient** être renforcées et on pourrait imaginer qu'elles participent pour une part déterminée aux épreuves d'évaluation. De manière générale, le renforcement de l'oral **doit** participer d'un élargissement des types d'activité sur lesquelles repose l'évaluation des élèves afin de permettre que l'on juge plus des acquis que des lacunes. Les procédures d'évaluation sont aujourd'hui perçues comme insatisfaisantes, réductrices et parfois injustes. **Il importe** d'en améliorer les outils et de faire en sorte qu'elles tiennent mieux compte de l'ensemble des compétences des élèves.

### 3. Cohérence des enseignements et des équipes pédagogiques

Pour faciliter la mise en œuvre des programmes dans les classes et leur appropriation par les élèves, **il faut** expliciter le socle de connaissances et de compétences générales que tous les enseignants **doivent** s'efforcer de développer chez les élèves ; **il faut** mieux expliquer aux collégiens et à leurs parents les objectifs et le sens des programmes nationaux ainsi que les modalités de leur mise en œuvre dans chaque collège. Ces objectifs **nécessitent** d'élaborer des outils pédagogiques appropriés et de concevoir d'autres supports d'évaluation. Les ouvertures interdisciplinaires proposées dans la plupart des programmes **de-voiraient** être davantage exploitées. Enfin, il faudrait veiller de manière plus systématique, d'un niveau à l'autre, à la continuité des programmes effectivement traités.

Le suivi des élèves, les mesures de soutien, les activités interdisciplinaires **exigent une coordination entre enseignants. Celle-ci doit** être explicitement reconnue et organisée. **Elle doit** permettre de veiller à l'organisation du travail des élèves d'un niveau donné : contenu des études dirigées en sixième-cinquième, suivi des élèves faisant l'objet de dispositifs spécifiques, évaluation des acquis de toutes les classes d'un niveau... Avec les professeurs principaux, **une équipe pourrait assurer, autour du chef** d'établissement, l'animation pédagogique du collège. **Elle préparerait les décisions relatives à l'organisation pédagogique,** aux modalités des évaluations transversales, elle participerait activement à l'élaboration du versant pédagogique du projet d'établissement. Le rôle du professeur principal pourrait être renforcé. Le temps de vie de classe devrait être généralisé. Il fait partie des tâches des professeurs principaux. **Il devrait** être plus développé en sixième, en raison et de l'importance du travail d'intégration des élèves, et en troisième, sachant l'importance des problèmes d'orientation. Ce temps pourrait être moindre en cinquième et en quatrième. Le temps de vie de classe **devrait** être ouvert, aborder l'ensemble des problèmes qui apparaissent dans la vie de la classe et du collège, il participerait aussi de la coordination et de la cohérence des enseignements. Là encore, bien des collèges ont déjà mis en place ce système.

Par ailleurs, **il faudrait** relancer et repenser la formation continue des enseignants et leur outillage professionnel. A terme, celle-ci **devrait** toucher tous les enseignants, plusieurs fois dans leur carrière ; elle **devrait** aussi être conduite en priorité dans les établissements, à partir de collectifs de travail réels. On ne forme pas seulement des individus isolés, mais aussi des groupes qui ont à produire des pratiques partagées. Sur certains thèmes, cette formation **devrait** être commune aux professeurs des lycées d'enseignement général, technique et professionnel, aux professeurs de collèges et aux professeurs des écoles travaillant dans le même bassin de formation. Elle pourrait aussi s'appuyer sur des ressources à disposition des professeurs (documentation pédagogique, outils pour la classe, accès aux nouvelles technologies de l'information). A cet égard, le rôle des CDI **doit** être renforcé, y compris en direction des enseignants du collège. La formation **devrait** enfin tirer profit des expériences accumulées par les équipes et que notre système a la grande capacité de produire et d'oublier.

### 4. Des parcours divers

L'idée de conduire tous les élèves au même niveau par les mêmes chemins n'apparaît ni réaliste, ni souhaitable. Pour des raisons tenant à la clarté des règles qui **doivent** organiser une école républicaine, **il n'est pas acceptable** que, sous prétexte d'options, notamment des choix de langues, se constituent des classes de niveau et des filières. **Le principe de l'hétérogénéité des classes doit être affirmé. Il faut,** au moins, que les dérogations à cette règle soient explicites, connues de tous et justifiées. Les quatrièmes d'aide et de soutien **doivent** être maintenues. Mais alors **il convient** d'affirmer la spécificité de ces classes et de se donner les moyens de faire en sorte qu'elles soient construites autour d'un véritable projet d'enseignement efficace, susceptible de permettre un rattrapage des difficultés et un retour vers les autres classes. Autrement dit, ces classes **devraient être sou-mises à une évaluation constante et elles devraient** être fermées ou redéfinies quand elles se transforment en simple filière de relégation. Là encore, le principe de la diversification des modalités d'apprentissage et celui de l'unité du collège **doivent** être combinés, **ce qui suppose, nous y reviendrons, un pilotage plus serré** des établissements.

Les troisièmes d'insertion sont une formule souple permet de privilégier des liens forts et contractualisés avec les lycées pro-fessionnels vers lesquels ces élèves seront orientés. L'intégration d'une culture professionnelle dans le collège pourrait se développer selon plusieurs modalités. La plus grande présence de l'enseignement professionnel dans les classes de troisième peut passer par le développement de stages, et surtout d'échanges d'enseignants entre le collège et le lycée professionnel. Quand elle est possible, on pourrait imaginer une "contractualisation" des relations entre les troisièmes d'insertion des collèges et les lycées professionnels ; certains enseignements pourraient se tenir au lycée et des professeurs de lycée professionnel pourraient donner quelques enseignements au collège. De la même manière, une contractualisation pédagogique entre les SEGPA et les lycées professionnels, dans la perspective d'une formation diplômante, **doit** être renforcée. Mais les élèves des SEGPA sont aussi des collégiens et leur participation à la vie du collège **doit** être encouragée dans toutes les activités qui le permettent. Sur le long terme, les locaux des SEGPA **doivent** être moins marginalisés qu'ils ne le sont souvent, et les échanges de services entre les enseignants des SEGPA et ceux des collèges **doivent** être renforcés.

##### 5. La vie au collège

**Les débats conduits dans les établissements et les réponses au questionnaire (???)** montrent **sans ambiguïté** que le collège remplit et **doit** remplir plus encore **une fonction de socialisation et d'éducation**.

L'éducation à la citoyenneté passe largement par la clarté des règles qui organisent la vie du collège. La vie démocratique des établissements suppose un considérable effort d'information. On pourrait souhaiter que les parents soient **systématiquement** informés des objectifs suivis par les enseignants, des méthodes choisies pour y parvenir et des procédures d'évaluation mises en place. Il faut que tous connaissent les règles de vie qui organisent le collège et qui régissent l'orientation. En ce domaine, il importe que les dispositions prévues par la loi soient appliquées. A cet égard, les parents **doivent** être mobilisés par une participation plus active au conseil de classe, par une préparation plus longue aux décisions d'orientation de leurs enfants...

Les conditions de vie et de travail des élèves **doivent** être sensiblement améliorées. Ceci suppose un meilleur équipement des collèges en termes de salles, de locaux spécialisés et surtout une meilleure organisation du ramassage scolaire qui pénalise parfois lourdement certains établissements. Les aides éducateurs **doivent** être mobilisés dans l'animation et l'organisation des clubs, éventuellement des maisons des collégiens et des activités auxquelles les collégiens peuvent participer durant les moments qui ne sont pas consacrés aux études. Il importe aussi de mobiliser les parents qui le souhaitent.

La discipline et la civilité relèvent d'une activité collective du collège. **Il importe** de rappeler que tous les adultes sont garants de la civilité et de la loi du collège. Il ne faudrait pas que l'intervention de nouveaux personnels, comme les médiateurs ou les aides éducateurs, dégage les autres personnels de la prise en charge des problèmes de discipline et de civilité. On sait que les établissements résistent d'autant mieux à la violence et aux débordements de certains élèves quand ils ont la capacité de mobiliser l'ensemble du personnel autour de ces problèmes. La formation des élèves délégués **doit** être généralisée et tous les élèves doivent participer à l'élaboration du règlement intérieur. Il serait souhaitable que les conseils de discipline puissent prendre un certain recul par rapport au contexte du collège. **Il faut** rappeler qu'aucune décision d'exclusion ne doit être prise sans qu'une solution de scolarisation soit prévue pour l'élève concerné. Souvent, les problèmes de comportement sont la conséquence plus ou moins directe des difficultés sociales, personnelles et scolaires des élèves. Tous les élèves devraient trouver, dans l'établissement, des adultes auxquels parler et qui soient susceptibles de les aider ou de les orienter vers des adultes ou des services en mesure de le faire. Ainsi seraient construites des relations suivies avec certains élèves rencontrant des problèmes scolaires, d'orientation ou personnels que le collège ne peut ignorer et laisser sans réponse.

##### 6. Le pilotage des collèges

Aucun système réglementaire, aucune série de mesures ne sont capables, à eux seuls, de définir la totalité des pratiques des collèges. Ceci n'est ni possible, en raison de la diversité des situations, ni souhaitable afin de ne pas paralyser les initiatives prises par des équipes qui "inventent" des solutions adaptées aux élèves, aux contextes locaux et aux réalités de l'établissement.

Mais cette marge de liberté, qu'il faut maintenir et développer, appelle un renforcement du mode de pilotage des collèges. **Il faut éviter** que les diverses initiatives ne soient ni suivies ni évaluées. Utiles, elles pourraient être développées, inutiles, elles devraient être interrompues comme dans le cas des classes et dispositifs spécifiques qu'il faut évaluer au cas par cas. **Il importe** d'éviter les trop grands écarts observés entre les heures de cours données aux élèves selon les collèges, écarts d'autant plus importants que certaines modalités de soutien se transforment en cours

et que d'autres prennent sur les enseignements obligatoires. Au-delà des fourchettes obligatoires, l'aménagement du temps ne peut pas être défini nationalement dans tous ses détails. On peut imaginer un regroupement bi-hebdomadaire ou mensuel de certaines activités, on peut imaginer des séquences d'une heure, d'une heure et demie ou de deux heures. Dans certains cas, quelques projets peuvent s'appuyer sur une semestrialisation des enseignements. De même, la forme du groupe classe n'est pas intangible et, dans les faits, elle l'est de moins en moins avec la variation de la taille des groupes, avec la constitution de groupes ponctuels sur des options ou des projets, avec les modules, les groupes de soutien et d'autres dispositifs. Souvent, certaines activités comme l'enseignement artistique par exemple, reposent sur une part importante de volontariat dans l'animation de chorales ou de groupes instrumentaux. On peut s'en réjouir, mais le volontariat ne permet pas de construire une politique et toutes ces activités **devraient être plus fortement intégrées dans le projet d'établissement et être plus nettement prises en compte dans les critères de l'inspection.**

La marge d'autonomie des établissements est largement entrée dans les mœurs et l'on sait que les collèges sont de plus en plus divers mais aussi qu'ils ont une efficacité et des climats fortement inégaux, ce qui n'est pas acceptable. Le changement du collège **nécessite** un renforcement très sensible du pilotage de ce niveau d'enseignement. Toute série de mesures, toute réforme, passent nécessairement par une gestion plus fine des collèges, toute liberté donnée aux acteurs pour répondre aux problèmes du collège pour tous, appelle un pilotage plus précis du système. Puisqu'il est dans la nature même du collège unique ne pas être parfaitement homogène, il importe que les "contrôles de conformité" soient progressivement remplacés pas une étude des conséquences des pratiques et des activités réelles.

Les chefs d'établissement et les équipes de direction ont un rôle essentiel. Leurs responsabilités, leur marge d'autonomie et les exigences de leurs fonctions **doivent** être mieux définies et mieux reconnues. Leur recrutement et leur formation initiale et continue **doivent** être une priorité dans la politique de l'Education Nationale. Dans la mesure où le travail de ces équipes contribue fortement à la qualité de l'offre éducative, **il serait bon** que ces personnels soient mieux évalués et soutenus dans leur action.

Le pilotage des établissements suppose un suivi précis à partir d'indicateurs simples relatifs aux performances des collégiens, au climat de l'établissement, au devenir des élèves. Pour être efficace, ce suivi **doit** être conduit au plan national par des indicateurs généraux, et au niveau académique. C'est à partir de ces éléments que l'on pourrait décider de lancer des audits d'établissements réalisés par des équipes associant des membres des corps d'inspection, des enseignants, des chefs d'établissement et des parents. Ces audits **devraient** permettre d'aider les équipes qui rencontrent des difficultés ou qui lancent des expériences originales, ils **devraient donner une place plus importante à l'évaluation des pratiques pédagogiques.** De manière générale, **il faudrait que l'évaluation précise des formules et des pratiques pédagogiques choisies par les établissements l'emporte sur les jugements en fonction de critères définis a priori et qui laissent se pérenniser des pratiques sous prétexte de routine et de conformité.** Ceci est particulièrement important pour ce qui est des quatrièmes d'aide et de soutien, des troisièmes d'insertion, des pratiques pluridisciplinaires et plus largement, de tous les dispositifs spécifiques. Alors que depuis plusieurs années, toute la politique des collèges invite les établissements à construire des projets et à développer des initiatives, la logique de l'inspection reste largement disciplinaire et la mise en cohérence des collèges avec l'enseignement élémentaire et les divers types de lycée reste liée au caractère aléatoire des situations et des relations locales. **Il faut que les corps d'inspection se saisissent** directement de ce problème afin que la cohérence de l'ensemble soit plus forte au plan local, pour contrôler la « concurrence » entre les établissements, pour que l'ouverture de classes et de dispositifs spécifiques soit assortie d'un véritable projet. Ceci appelle **une inflexion sensible de la fonction d'inspection et sans doute un renforcement de ses moyens.** Sa mission de coordination entre les divers niveaux de formation devrait être renforcée dans le cadre de chaque bassin de formation. **Les Inspecteurs Pédagogiques Régionaux seraient invités à observer et à évaluer les pratiques des enseignants au delà du strict cadre disciplinaire.** En effet, **comment inviter les enseignants à travailler en équipe et à se soucier plus encore des liens entre les disciplines, si l'inspection reste définie par un champ strictement disciplinaire ? (!!!!)**

\* \* \*

Au terme de cette consultation et de l'analyse attentive des propos et des débats qui se sont tenus dans **la grande majorité des collèges (???)**, **il semble clair que le collège pour tous est tenu de** viser des objectifs multiples et qu'il lui faut apprendre à combiner des solutions qui les rendent compatibles. Ceci nous éloigne de l'idée trop simple selon laquelle les collèges pourraient être parfaitement homogènes, proposer des pédagogies uniques dans des cadres identiques. Cette diversité doit être acceptée. Cependant elle ne peut pas nous conduire vers un éclatement du système, ne

serait-ce que dans la mesure où le collège reste l'école de tous. **Il faut** donc apprendre progressivement à laisser les acteurs développer les initiatives et les solutions qui leur semblent les meilleures, tout en affirmant l'unité des objectifs nationaux et des grandes règles qui régissent le collège. De la même manière que le métier d'enseignant ne cessera de se transformer, **il faut que** l'organisation même du système éducatif accompagne ses mutations, apprenne à les maîtriser, à les capitaliser. La conduite de cette mutation ne relève pas uniquement du seul monde de l'Education Nationale, l'ensemble de la société est concernée, c'est elle qui doit choisir, fixer les objectifs, définir les moyens nécessaires pour les atteindre, en suivre la réalisation et savoir quelle école elle veut se donner.